

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de CAUMONT et GENNES IVERGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE EOLIENNES DU LIN
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 16 mars 2015, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 13 avril 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien, composé de 8 aérogénérateurs d'environ 3,3 MW de puissance unitaire, et dont la hauteur totale est comprise entre 150 et 170 mètres, par la Société EOLIENNES DU LIN SAS, sur le territoire des communes de CAUMONT et GENNES IVERGNY.

Mme Elodie RONCIN est chargée du suivi du dossier de la Société EOLIENNES DU LIN.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairies de CAUMONT et GENNES IVERGNY.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BREVILLERS, FILLIEVRES, SAINT GEORGES, WAIL, LE QUESNOY EN ARTOIS, GUIGNY, VACQUERIETTE ERQUIERES, GALAMETZ, REGNAUVILLE, CHERIENNES, QUOEUX HAUT MAISNIL, RAYE SUR AUTHIE, FONTAINE L'ETALON, LABROYE, TOLLENT, HARAVESNES, BUIRE AU BOIS, VAULX LES AUXI, AUXI LE CHATEAU, LE PONCHEL, WILLENCOURT, LE BOISLE, ESTREES LES CRECY, BOUFFLERS, VITZ SUR AUTHIE, GUESCHART, BRAILLY CORNEHOTTE, NEUILLY LE DIEN, NOYELLES EN CHAUSSEE et MAISON PONTHEU.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en Mairies de CAUMONT et GENNES IVERGNY du 13 avril 2015 au 13 mai 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairies de CAUMONT ou GENNES IVERGNY ou les formuler à M. Didier COURQUIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairies de :

- * CAUMONT :
 - le lundi 13 avril de 14 h à 17 h
 - le vendredi 24 avril 2015 de 9 h à 12 h
 - le mercredi 13 mai 2015 de 14 h à 17 h

- * GENNES IVERGNY :- le samedi 18 avril 2015 de 9 h à 12 h
 - le jeudi 30 avril 2015 de 9 h à 12 h
 - le jeudi 7 mai 2015 de 14 h à 17 h

M. Bernard PORQUET est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de CAUMONT, GENNES IVERGNY, BREVILLERS, FILLIEVRES, SAINT GEORGES, WAIL, LE QUESNOY EN ARTOIS, GUIGNY, VACQUERIETTE ERQUIERES, GALAMETZ, REGNAUVILLE, CHERIENNES, QUOEUX HAUT MAISNIL, RAYE SUR AUTHIE, FONTAINE L'ETALON, LABROYE, TOLLENT, HARAVESNES, BUIRE AU BOIS, VAULX LES AUXI, AUXI LE CHATEAU, LE PONCHEL, WILLENCOURT, LE BOISLE, ESTREES LES CRECY, BOUFFLERS, VITZ SUR AUTHIE, GUESCHART, BRAILLY CORNEHOTTE, NEUILLY LE DIEN, NOYELLES EN CHAUSSEE et MAISON PONTHEU.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.